AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي

UMOJA WA AFRIKA

UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

UNIÓN AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia. P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321
Email: situationroom@africanunion.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
1308E RÉUNION (SÉANCE D'URGENCE)

28 OCTOBRE 2025
ADDIS-ABEBA (ÉTHIOPIE)

PSC/PR/COMM.1308.2 (2025)

COMMUNIQUÉ

COMMUNIQUÉ

Adopté par le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) à sa 1308e réunion d'urgence tenue le lundi 28 octobre 2025 sur l'évolution de la situation au Soudan, en particulier les atrocités commises à El Fasher.

Le Conseil de paix et de sécurité,

Rappelant toutes ses déclarations et décisions antérieures sur la situation au Soudan ; **rappelant également** le communiqué de presse du Président de la Commission de l'UA condamnant les atrocités commises à El Fasher (Soudan), publié le 27 octobre 2025 ;

Réaffirmant l'engagement de l'UA à respecter l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'unité nationale du Soudan, ainsi que la solidarité et l'engagement de l'UA à continuer d'accompagner le peuple soudanais dans sa quête inlassable et légitime de la paix, de la sécurité, de la stabilité, du développement et de la gouvernance démocratique, ainsi que dans la recherche d'une solution consensuelle aux défis auxquels le pays est confronté ;

Se tenant aux côtés des populations d'El Fasher qui ont assez souffert depuis mai 2024 sous le siège des paramilitaires des Forces de soutien rapide (FSR), période durant laquelle elles ont été privées d'accès à la nourriture et à d'autres besoins sociaux fondamentaux, ce qui constitue une violation flagrante des valeurs de l'UA, du droit international relatif aux droits de l'homme et du droit international humanitaire ; **soulignant la nécessité** de redoubler d'efforts pour faire taire les armes au Soudan, assurer la justice et la responsabilité, remédier aux causes profondes et mettre fin au conflit dans le cadre d'un dialogue inclusif ;

Prenant note de l'allocution d'ouverture de S.E. l'Ambassadeur Alfred Tebelelo Boang, Représentant permanent de la République du Botswana auprès de l'UA et Président du CPS pour le mois d'octobre 2025, et des déclarations de S.E. l'Ambassadeur Bankole Adeoye, Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité, de S.E. Dr Mohamed Ibn Chambas, Haut Représentant pour l'initiative « Faire taire les armes en Afrique » et Président du Comité de haut niveau sur le Soudan, de S.E. Adama Dieng, Envoyé spécial pour la prévention du crime de génocide et des autres atrocités de masse, et de S.E. l'Ambassadeur Mohamed Belaiche, Représentant spécial du Président de la Commission pour le Soudan ; et

Agissant en vertu de l'article 7 de son Protocole, le Conseil de paix et de sécurité :

1. ***Exprime sa vive préoccupation*** quant à l'escalade de la violence et aux atrocités signalées à El Fasher, à la suite de sa prise de contrôle par les paramilitaires des Forces de soutien rapide (RSF), qui ont causé des pertes en vies humaines et continuent de provoquer une catastrophe humanitaire sans précédent ;

2. ***Condamne avec la plus grande fermeté*** les activités criminelles menées contre les civils soudanais et les graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire perpétrées par les paramilitaires des FSR; ***appelle*** le chef des paramilitaires des FSR à respecter le droit international humanitaire ;

3. ***Exige*** la cessation immédiate et sans conditions des hostilités et l'ouverture de couloirs humanitaires afin de permettre l'acheminement de l'aide vitale aux populations touchées à El Fasher ,et ***prévient*** que les responsables de ces agissements odieux répondront de leurs actes ; ***demande*** à la Commission de l'UA de suivre régulièrement et de signaler ces crimes odieux commis sur l'ensemble

SILENCING THE GUNS IN AFRICA
www.peaceau.org

du territoire soudanais, afin de mettre en place des mesures préventives et de réduire le risque de récidive, de formuler des propositions sur la manière de les traiter afin de prévenir une nouvelle escalade, d'élaborer un plan de protection des civils et de faire des recommandations au CPS dans un délai de trois semaines ;

4. ***Une fois de plus, condamne sans appel*** toute ingérence extérieure au Soudan qui alimente le conflit soudanais en violation flagrante de tous les communiqués pertinents du CPS et des résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies, en particulier la résolution 2750 (2024), et ***prévient*** que ceux qui soutiennent les parties qui alimentent le conflit dans le pays répondront de leurs actes ; à cet égard, ***demande*** au Président de la Commission de convoquer d'urgence une réunion de l'UA, de l'ONU, de l'IGAD et de la Quad sur la situation au Soudan afin d'assurer la coordination des efforts au Soudan et de mettre en place un mécanisme de coordination ;

5. ***Réitère son appel*** au Sous-comité des sanctions du CPS, en collaboration avec le Comité des services de renseignement et de sécurité d'Afrique (CISSA) et le Mécanisme de coopération policière de l'Union africaine (AFRIPOL), afin d'identifier tous les acteurs externes qui soutiennent militairement, financièrement et politiquement les factions belligérantes, et de recommander des mesures à prendre par le CPS dans un délai de trois semaines ;

6. ***Souligne*** qu'il n'existe pas de solution militaire à la crise au Soudan et ***exhorte*** tous les acteurs à nouer le dialogue et à s'engager dans un processus pacifique, politique et inclusif ;

7. ***Une fois de plus, rejette catégoriquement*** la mise en place du « prétendu gouvernement parallèle » par les paramilitaires des FSR et ***appelle*** la communauté internationale à ne pas le reconnaître ;

8. Exprime le soutien total de l'UA aux efforts visant la reprise d'un véritable dialogue inclusif inter-soudanais en vue d'un règlement politique négocié ; à cet égard, ***appelle*** à la reprise du dialogue politique inter-soudanais sur la base d'une approche inclusive et dans un esprit de réconciliation et de recherche d'une solution politique à l'amiable ;

9. ***Demande instamment*** aux parties au conflit de transcender leurs divergences et leurs intérêts particuliers, de privilégier l'intérêt supérieur de leur pays et de leur peuple et de donner une chance à la paix, afin de mettre fin aux souffrances indicibles que connaît le peuple soudanais ; et d'œuvrer au rétablissement total d'un gouvernement civil démocratiquement élu ;

10. ***Charge*** le Président de la Commission de l'UA de prendre langue de toute urgence avec les membres du Comité présidentiel ad hoc du CPS, sous la direction de S.E. Yoweri Kaguta Museveni, Président de la République d'Ouganda, afin de faciliter sans délai le processus de négociation entre les dirigeants des Forces armées soudanaises (FAS) et les paramilitaires des FSR, y compris la tenue d'un sommet spécial de l'UA sur le Soudan ;

11. ***Demande*** à l'Envoyé spécial pour la prévention du crime de génocide et des autres atrocités de masse d'entreprendre d'urgence une mission d'information au Soudan et de faire rapport au Conseil avec des recommandations dans un délai de trois semaines ;

12. ***Réitère en outre*** son soutien au renforcement de la transition politique au Soudan, en vue de parvenir à un processus de transition démocratique, inclusif et solide, associant toutes les composantes du peuple soudanais et devant aboutir à des élections libres et équitables ;

13. ***Réaffirme*** l'engagement de l'UA à accompagner le peuple soudanais tout au long du processus de transition en cours, afin que le pays puisse parvenir à la paix, à la stabilité, à la sécurité et au développement socio-économique durables ;

14. ***Décide*** de rester activement saisi de la question.

SILENCING THE GUNS IN AFRICA
www.peaceau.org